

**RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE NEUCHÂTEL SUD
CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ «INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE SUR
LE PASSAGE VERS LA RUELLE VAUCHER» MC-NES-012**

Mesdames, Messieurs,

En date du 10 novembre 2025, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus comme objet de notre compétence. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Le mandat citoyen demande l'installation d'un lampadaire destiné à éclairer le sommet des escaliers conduisant de la gare vers la ruelle Vaucher.

La Société Viteos nous signale qu'un nouveau candélabre sera installé pour répondre au problème soulevé.

L'installation devrait être opérationnelle pour la fin février 2026.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 11 février 2026,

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve